



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°41-2024-01-011

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion**

41-2024-01-12-00001 - Délégation de pouvoir temporaire du responsable du  
SIP de Blois (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques

41-2024-01-12-00001

Délégation de pouvoir temporaire du  
responsable du SIP de Blois



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BLOIS  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
10 RUE LOUIS BODIN  
41000 BLOIS CEDEX

Direction générale des Finances publiques  
Centre des Finances publiques de Blois  
Service des Impôts des Particuliers  
10 Rue Louis BODIN  
41 000 BLOIS Cedex  
Téléphone : 02 54 55 70 32  
Mél. : sip.blois@dgifp.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Frédéric FELIP  
Téléphone : 02 54 55 70 32

Objet : POUVOIR

Je soussigné, Frédéric FELIP, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, sis 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandant),

Donne par la présente pouvoir à :

M. REFRAY Mickaël, Inspecteur des Finances Publiques, en poste au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Blois, 10 Rue Louis BODIN, 41000 BLOIS, (le mandataire),

à effet de me remplacer dans mes fonctions en mon absence et celle de mon adjoint M. François PERROCHON durant la période suivante :

- du 11 au 12 janvier 2024 ;

J'habilite mon mandataire à effet de signer à ma place tous les états, certificats ou pièces concernant le service en matière d'assiette d'impôt sur le revenu, y compris les dégrèvements d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière, ainsi que tous les états, certificats ou pièces comptables concernant le service en matière de recouvrement, dont j'ai la charge.

Durant la période susvisée, je déclare garantir M. REFRAY de toute action de la part des tiers, souhaitant conserver l'entière responsabilité de la gestion de mon poste, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (Cf loi du 23 février 1963, article 60-III, 1<sup>er</sup> alinéa).

	Le mandant	Le mandataire	Le Directeur départemental des Finances publiques ou son représentant, responsable du Pôle Ressources
Mention manuscrite		« Bon pour acceptation » 	« Vu et accordé » 
Signature	 Frédéric FELIP	Mickaël REFRAY 	Sophie LLAURY 

Fait à BLOIS, le 10 janvier 2024